

MM. du Conseil d'Etat de Genève des mémoires sur l'histoire de cette ville et spécialement depuis l'année 1500. Le Conseil défère à cette demande, mais avec une recommandation bien digne de remarque adressée à Jacques Godefroy « de soumettre au Conseil ce qu'il trouvera dans les titres de la ville d'honorable et d'avantageux pour l'envoyer ensuite au dit sieur Stetler. » C'est de cette manière, et avec ces précautions généralement mises en pratique par tous les gouvernements que se faisait l'histoire. Il n'était pas loisible aux auteurs d'explorer les titres qui reposaient dans les dépôts publics et de choisir les matériaux qui devaient entrer dans le plan et la composition du sujet qu'ils se proposaient de traiter. Ils devaient se contenter de mettre en œuvre les éléments qui leur étaient fournis par des hommes d'état préposés à ces recherches et à ce triage et qui avaient la tâche et le soin de ne livrer aux auteurs d'autres documents que ceux qui pouvaient tourner à l'honneur et à l'avantage de l'état au service duquel ils se trouvaient. De là vient l'insigniance des histoires écrites antérieurement aux temps modernes. Les historiographes n'étaient que des panégyristes à gages. Les ressorts de la politique, l'étude du cœur humain, le mobile des actions humaines, les causes réelles des événements, leurs conséquences, et tout ce qui constitue ce que nous entendons aujourd'hui par philosophie de l'histoire, rien de cela n'entrait dans leur tâche. Les hommes les plus recommandables par l'érudition et le talent épuaisaient la sève de leur esprit à glorifier des rois et des princes; à rechercher ou à forger des généalogies; bientôt nous aurons à produire un document curieux qui nous servira à mettre dans tout son jour le fait que nous nous bornons pour le moment à indiquer. Achevons ce qu'il nous reste à dire sur Jacques Godefroy.

S. A. R. le prince de Condé, gouverneur de Bourgogne, était dans l'habitude de visiter chaque année les provinces